



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

Formation Continue (Recyclage) Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique B.N.S.S.A

DOSSIER DU CANDIDAT Formation 2026

Ce dossier constitue un document formel destiné :

- A vous fournir les informations dont vous aurez besoin pour vous sentir partie prenante de l'action de formation.
- A vous donner des informations et les documents pour vous inscrire à l'examen

PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION

Le Ministère de l'intérieur autorise la Fédération française des Secouristes Français Croix Blanche à délivrer des formations initiales et continues dans différentes unités d'enseignement du secourisme et par délégation à ses comités départementaux

L'association SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE -COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (CD38) est prestataire de ces formations, selon le cadre législatif en vigueur, par l'obtention d'un agrément délivré par le Préfet de son territoire.

Domaines d'intervention

FORMATIONS AU SECOURISME

En formations initiales et formations continues (recyclage) selon la réglementation en vigueur

- Sécurité civile
 - **PSC** : Premiers Secours Citoyen
 - **PSE1 et PSE2** : Premiers Secours en Equipe de de niveau 1 et de niveau 2
 - **BNSSA** : Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique
 - **GQS** : Gestes qui sauvent
 - **GSAPE** : Gestes de secours adaptés à la petite enfance
- Prévention et Sécurité
 - **SST** : Sauveteur Secouriste du Travail (Agrément INRS)
 - **Gestion de conflit**

SECOURISME OPERATIONNEL / POSTES DE SECOURS

- Mises en place et gestion de postes de secours dans le cadre d'évènements (manifestations sportives, musicales, culturelles...)



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

VIE PRATIQUE

Nos formations de secourismes se déroulent dans la salle de formation de notre siège social.

Toutefois pour les formations BNSSA nécessitant un accès bassin, nous sommes accueillis dans les établissements de nos partenaires, différents selon les dates des sessions.

Ils sont également choisis afin de permettre un accès en voiture, en bus ou en tram.

Les informations pratiques sur le lieu exact de formation, seront transmises dans la convocation envoyée.

Coordonnateur pédagogique : Claire RIGOUX 07.82.54.68.89

Chaque stagiaire est invité à apporter son repas et pourra le prendre en commun dans un lieu déterminé selon le lieu de formation. Nous mettons à disposition un micro-onde, une bouilloire et une cafetière.

Le stagiaire devra honorer les temps de présence prévus et être ponctuel.

Pour le bon fonctionnement de la formation, vous devrez vous présenter 10 minutes avant le début de la séquence de formation le premier jour.

Piscine des Dauphins de Grenoble



ACCES

En voiture :

12 avenue Edmond Esmonin (38100)

En tramway :

Tram A, arrêt Grand Place

En Bus :

Lignes C3, C5, C6 et 12.

Piscine de la Caserne de Varcès



ACCES

En voiture :

Quartier de Reyniès - D1075

Par A51 ou E712, Sortie 10, direction Varcès Centre

En Bus :

Lignes 25, 26, 45, 46



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

LA FORMATION

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A) est le diplôme du nageur sauveteur. Depuis le 03 juin 2023, le décret n°2023-437 permet désormais aux titulaires d'un BNSSA d'exercer leur mission de surveillant sauveteur **en autonomie, sans caractère dérogatoire**, dans tous les contextes de baignade, qu'elle soit gratuite ou payante, sous réserve d'avoir effectué une déclaration auprès de la préfecture de leur lieu d'exercice.

Pré requis : Être titulaire du BNSSA et du PSE1 (ou PSE2) à jour de la formation continue

Durée de la formation :

Méthodes pédagogiques : Alternance de contenus théoriques et de pratique physique dans l'eau. Séquences de pratique de la natation et mise à niveau des gestes techniques liés au sauvetage aquatique dans et hors de l'eau.

La disponibilité, le professionnalisme et la maîtrise du domaine enseigné de **nos formateurs** vous garantiront une formation de qualité dans une ambiance conviviale.

Les épreuves certificatives sont détaillées ci-après dans le document intitulé « Présentation de l'examen ».

Le CD38 organise la séquence d'examen et s'appuie sur des jurés choisis pour leur expertise professionnelle et leur objectivité.

La durée de validité du diplôme est de 5 ans. Un recyclage doit être suivi par son titulaire afin de maintenir sa validité.

Si vous n'avez pas utilisé votre BNSSA et pas recyclé votre diplôme, vos prérogatives de SSA sont mises en veille jusqu'à votre prochaine session d'examen. Le diplôme est acquis.

Par contre la formation continue de votre secourisme doit être annuelle et continue afin de pouvoir vous présenter à un examen.

PRESENTATION DE L'EXAMEN

Il vous est conseillé d'être présent au plus tard 15min avant l'ouverture de la session. Tout candidat arrivé après l'heure ne pourra pas passer les épreuves.

Pour vous présenter à l'examen, vous devez vous munir d'une pièce d'identité.

Dans le cadre d'un recyclage seules les épreuves 1 et 3 seront à valider.

Epreuve n°1 : Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100m

- Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface.
- Deux fois 25 mètres comprenant à chaque fois 15 mètres matérialisés, en immersion complète, sans que le candidat ne prenne appui mais en touchant le mur à chaque longueur.
- Un plongeon canard et la recherche d'un mannequin situé à une profondeur comprise entre 1,80 et 3,70 mètres. Le mannequin ne doit pas être saisi par l'anneau.
- Le remorquage de ce même mannequin sur 25 mètres en gardant la "face visage" hors de l'eau

Matériel : L'épreuve s'effectue en maillot de bain, le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez, bouchon oreille ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Il est impératif de toucher le mur à l'issue de chaque longueur, dans le cas contraire cela entraînera l'élimination du candidat.

Pour être déclaré apte, le candidat doit **réaliser l'épreuve en moins de 3 minutes.**



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

Epreuve n°3 : Porter secours à une personne en milieu aquatique

- Un examinateur simule une détresse à une distance comprise entre 15 et 25 mètres du bord
- Le candidat nage vers la victime
- La victime saisit le sauveteur de face ; celui-ci après s'être dégagé ramène la victime vers le bord en sécurité, tout en la rassurant.
- Le candidat sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel.
- Après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales puis ensuite explique succinctement sa démarche.

Matériel : L'épreuve s'effectue en short, tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez, bouchon oreille ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour la sortie d'eau, la pratique du bouchon est autorisée sous réserve de la non-immersion des voies respiratoires.

Pour être déclaré apte, le candidat doit **réaliser correctement l'ensemble des épreuves**

En cas d'échec sur l'une des épreuves, l'examen s'arrête. Le candidat ne peut plus se présenter aux épreuves suivantes et il ne peut pas conserver le bénéfice des épreuves réussies pour une session ultérieure et ce pour quelque motif que ce soit.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

(Remplir en lettres MAJUSCULES)

INSCRIPTION à la FC BNSSA (recyclage quinquennal) date :

Nom :

Prénom :

Nom de naissance :

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département de naissance : (chiffre)

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone : Courriel :

Situation professionnelle :

Numéro du diplôme du BNSSA : Date d'obtention du BNSSA :

Date du dernier recyclage secourisme PSE1 ou PSE2 (fournir l'attestation) :

Toute inscription est définitive, les désistements ou demandes de report effectuées moins de 8 jours avant la date de formation ou absence le premier jour ne donneront droit à aucun remboursement du CD38 sauf sur présentation d'un justificatif médical.



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

VOTRE INSCRIPTION

Nom-Prénom :

Conditions d'inscription

- La fiche de renseignements administratifs (ci-joint page 4)
- Les fiches « inscription et moyens de paiement » (page 5 et 6)
- Une copie du diplôme du B.N.S.S.A
- La copie du diplôme PSE (1 ou 2) et son attestation de formation continue PSE en cours de validité
- Une copie d'une pièce d'identité recto/verso, en cours de validité
- Le certificat médical, daté de moins de 3 mois avant l'examen (ci-joint page 6)
- Le contrat de formation signé (ci-joint en page 7-8)
- La demande d'inscription à une session d'examen (ci-joint page 9)
- Pour l'inscription à l'examen des candidats externes à la croix blanche, fournir une attestation de formation datée de moins d'un an par un organisme agréé de sécurité civile.
- Le règlement (tout ou partie (30% min.)) (RIB page 10)

Tarifs (cochez votre profil)

<input type="checkbox"/> Coût Formation continue BNSSA	100 €
<input type="checkbox"/> Coût Examen BNSSA	50 €
<input type="checkbox"/> Coût dans le cadre d'une inscription à une nouvelle session d'Examen	50 €

Moyens de paiement (cochez votre choix)

<input type="checkbox"/> Paiement complet Formation + Examen <ul style="list-style-type: none">- <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de Croix Blanche d'un montant de- <input type="checkbox"/> Virement d'un montant de- <input type="checkbox"/> Prise en charge de l'employeur Nom et adresse de l'employeur : <i>Dans le cadre d'une prise en charge par l'employeur, faire une demande de devis au secretariat.</i>
<input type="checkbox"/> Paiement complet <u>uniquement</u> de la Formation <ul style="list-style-type: none">- <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de Croix Blanche d'un montant de- <input type="checkbox"/> Virement d'un montant de
<input type="checkbox"/> Paiement <u>uniquement</u> de l'Examen <ul style="list-style-type: none">- <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de Croix Blanche d'un montant de 50€- <input type="checkbox"/> Virement d'un montant de 50€



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

CERTIFICAT MEDICAL

(Conforme à l'annexe de l'arrêté interministériel du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation – Exigé pour toute inscription au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Monsieur, Madame (nom et prénom) :

Et n'avoir constaté aucune contre-indication apparente à la pratique de la **natation**, du **sauvetage** et de la **surveillance** des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier **une aptitude normale à l'effort**, **une acuité auditive** lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'**une acuité visuelle** conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Fait à :

Cachet (obligatoire) et signature

Le :

Le certificat médical doit être établi moins de 3 mois avant la date de l'examen (sous réserve d'un changement de l'aptitude physique depuis la date de production du certificat médical)

ACUITE VISUELLE

Sans correction :

Une acuité visuelle de **4/10** en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément, soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$.

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (**supérieure à 1/10**) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de **13/10** pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à **8/10**.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est $10/10$ pour l'autre œil corrigé



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés :

Le comité départemental de l'Isère des Secouristes Français Croix Blanche, représenté par Jonathan DIHO, en qualité de Président,

Et **le stagiaire Mme/M.** :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

L'organisme s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Formation continue du Brevet National de Sécurité et de sauvetage Aquatique (recyclage)**

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail
- Elle a pour objectif de :
 - Maintenir, voire développer les compétences de sauveteur aquatique par l'enseignement des techniques de sauvetage. De maintenir les aptitudes physiques en natation, de mettre à jour les notions de secourisme et de dispenser une instruction sur la réglementation, selon un programme détaillé, établi par le centre, et transmis avec la convocation, après inscription.
 - Préparer les stagiaires à l'examen dont les épreuves sont décrites dans l'arrêté du 22 juin 2011.
- La durée de la formation est de 10 heures, organisée sur 4 mardis soirs de 18h30 à 21h à la piscine des dauphins de Grenoble
- Pour le coût de la formation, se référer au tableau des tarifs (page 5).
- La présence du candidat est obligatoire à toutes les séquences de formation.
- L'organisme formateur n'est pas lié par une obligation de résultat

Article 3 : Modalités de l'action de formation

- Elle se déroule uniquement en présentiel.
- Elle est organisée pour un effectif de 6 à 12 stagiaires, titulaires du BNSSA et de leur PSE (1 ou 2), à jour de leur formation continue annuelle.
- Les moyens pédagogiques et techniques sont les suivants :
 - Une équipe de formateurs diplômés dans leur domaine d'intervention (Formateur PS ou PSC, MNS ou BEESAN.)
 - Des apports théoriques, en salle : Supports numériques, expression orale.
 - Une formation pratique, au sein d'un établissement aquatique, mises en situation.

Article 4 : Modalités de l'examen

Tout stagiaire absent sans justificatif médical et/ou sans l'autorisation de l'organisme, ne sera pas présenté à l'examen.

Les informations concernant l'examen (lieu, heure, matériel...) seront précisées aux candidats par convocation écrite transmise par mail.

La pièce d'identité est obligatoire.

Le candidat absent, ou ayant échoué à l'examen de la date fixée, devra se ré-inscrire auprès de l'organisme de formation pour pouvoir se présenter à une autre date d'examen et s'acquitter du montant d'inscription.



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

Article 5 : Modalités d'évaluation

Evaluation certificative : L'examen est composé de deux épreuves qui attestent que le candidat possède toujours l'ensemble des compétences, des techniques et des procédures pour la réalisation du sauvetage.

La non validation entraîne une notification temporaire d'exercer, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable.

Article 6 : Délivrance du Diplôme

La réussite à l'examen de la FC BNSSA donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation continue du BNSSA, validant le maintien des acquis pour 5 ans.

Article 7 : Absence et interruption de stage

Toutes les heures de formation sont dues.

En cas d'absence ou d'abandon de la formation du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les heures de formation sont dues.

Fait à

Le

Lu et approuvé
Le stagiaire :
(Nom et Prénom)

Jonathan DIHO, Président du CD38
Des Secouristes Français Croix Blanche

Secouristes Français Croix Blanche
Comité Départemental de l'Isère
Tél : 04 76 96 68 94
Mail : secretariat@croixblanche38.org



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

DEMANDE D'INSCRIPTION A UNE SESSION D'EXAMEN

Je soussigné (e) NOM/ Prénom

Sollicite de votre bienveillance la prise en compte de ma demande d'inscription à l'examen de la formation Continue (recyclage) du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A).

Ci-joint mon dossier dûment complété comprenant l'ensemble des pièces administratives demandées.

Je déclare sur l'honneur :

- Que les informations fournies sont exactes et que je remplis les conditions requises pour m'inscrire à l'examen.
- Avoir pris connaissance des conditions d'organisation de la formation et du déroulement de l'examen.
- Ne rien dissimuler de mon état de santé en cours de formation et/ou le jour de l'examen (Etat fébrile, COVID, maladies contagieuses, infection...)
- A lire et respecter le règlement intérieur qui me sera transmis avec ma convocation (1 semaine avant le premier jour de formation)
- En tant que personne majeur, ne pas m'opposer au droit à l'image au cours de la formation dans un but de communication promotionnelle de l'association
- Être informé du traitement et de l'archivage informatique de mes données personnelles par l'organisme de formation, tenant compte de la protection des données.
- Être informé que tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte ou ne sera pas prioritaire selon le nombre de places disponibles.
- Que mon inscription à l'examen ne sera retenue qu'après le règlement complet des frais de formation et d'examen.

Fait à
Signature du stagiaire

Le
Signature du représentant légal



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

AUTORISATION « Droit à l'image »

Je soussigné(e)

Autorise

N'autorise pas

Le CD38 de la Croix Blanche à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'association.

La présente autorisation est consentie, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

En cochant cette case, j'autorise le CD38 de la Croix Blanche à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Date :

Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées font l'objet d'un traitement dont le Comité départemental 38 de la Croix Blanche, est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de notre association sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements. Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès notre secrétariat, par courrier postal : Secouristes Français Croix Blanche, 6 rue Roland Garros, 38320 EYBENS. Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

Le DOSSIER COMPLET
(Pages + les documents demandés)
Est à renvoyer à :

secretariat@croixblanche38.org

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR SUD RHONE ALPES
SEYSSINET PARISET
Tel. 0476289180 Fax. 0438123319

10/01/2022
00330

Intitulé du compte

COMITE DEPART.DE L ISERE FEDE
DES SECOURISTES FRANCAIS
16 RUE HENRI DUNANT
38180 SEYSSINS

Domiciliation

Code banque
13906

Code guichet
00042

Numéro de compte
42049105000

Clé RIB
86

IBAN

FR76 1390 6000 4242 0491 0500 086

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP839